

Procès-verbal du Conseil municipal du mardi 7 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le 7 mars, à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la
Commune d'AILLON LE JEUNE,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 3 mars 2023.

Présents : Odile CHALAMEL, Pierre-Damien GALENE, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Céline ROCH EUVRARD, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH. Marc FLEURY (arrivé 21h40)

Absents excusés : Jérôme GINOLLIN (pouvoir à Céline ROCH EUVRARD), Marc FLEURY (pouvoir à Pascal GINOLLIN avant son arrivée)

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 7 représentés : 2
Quorum : 5

L'ordre du jour de la réunion comprend les questions suivantes :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 7 février 2023

Projets de délibérations :

1. Approbation du Compte Administratif 2022 : Budgets Commune, Lotissement La Bade, Station-Service
2. Approbation du Compte de Gestion 2022 : Budgets Commune, Lotissement La Bade, Station-Service
3. Affectations des résultats : Budgets Commune, Lotissement La Bade, Station-Service
4. Subvention 2023 : associations
5. Vote des taxes
6. Bilan 2022 station-service et détermination des nouveaux prix de vente
7. Recrutement
8. Vote du Budget Primitif 2023 : Budgets Commune, Lotissement La Bade, Station-Service
9. Places disponibles pour marchands ambulants
10. Avenant convention CDG73 : intervention dossier retraite

Questions diverses :

11. Les Nivéoles
12. Éclairage public
13. Cabanes dans les arbres
14. Décorations Noël
15. Distributeur automatique de billets
16. Usage de l'eau

Approbation du procès-verbal conseil du 7 février 2023

- ➔ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Délibérations

1. Approbation des Comptes Administratifs 2022 :

Budget Commune :

Le compte administratif 2022 de la commune se présente ainsi :

Commune Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		144 661,64 €		144 703,78 €		289 365,42 €
Opérations de l'exercice	584 634,79 €	278 193,10 €	1 490 794,43 €	1 644 953,76 €	2 075 429,22 €	1 923 146,86 €
TOTAUX	584 634,79 €	422 854,74 €	1 490 794,43 €	1 789 657,54 €	2 075 429,22 €	2 212 512,28 €
Résultats de clôture	161 780,05 €			298 863,11 €	161 780,05 €	298 863,11 €
Restes à réaliser	132 354,42 €	6 736,00 €			132 354,42 €	6 736,00 €
TOTAUX CUMULES	716 989,21 €	429 590,74 €	1 490 794,43 €	1 789 657,54 €	2 207 783,64 €	2 219 248,28 €
	287 398,47 €			298 863,11 €		11 464,64 €

Budget Lotissement La Bade:

Le compte administratif 2022 du Lotissement de la Bade se présente ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	152 070.00 €	0.00 €	152 070.00 €	152 070.00 €	304 140.00 €	152 070.00 €
TOTAUX	152 070.00 €	0.00 €	152 070.00 €	152 070.00 €	304 140.00 €	152 070.00 €
Résultats de clôture	-152 070.00 €		0.00 €	0.00 €	-152 070.00 €	
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	152 070.00 €	0.00 €	152 070.00 €	152 070.00 €	304 140.00 €	152 070.00 €
	152 070.00			0.00	152 070.00	

Budget Station-Service:

Le compte administratif 2022 de la station-service se présente ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	57 940.63 €		40 318.56 €	0.00 €	98 259.19 €
Opérations de l'exercice	56 828.50 €	52 740.35 €	996 118.24 €	939 721.97 €	1 052 946.74 €	992 462.32 €
TOTAUX	56 828.50 €	110 680.98 €	996 118.24 €	980 040.53 €	1 052 946.74 €	1 090 721.51 €
Résultats de clôture		53 852.48 €	16 077.71 €			37 774.77 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	56 828.50 €	110 680.98 €	996 118.24 €	980 040.53 €	1 052 946.74 €	1 090 721.51 €
		53 852.48	16077.71			37 774.77

Pour le vote des comptes administratifs, le Maire responsable de ces comptes sort.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Ginollin Pascal, Premier Adjoint, pour chacun des comptes précédents :

- 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ;
- 2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➔ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

2. Approbation des Comptes de Gestion 2022 : Budgets Commune, Lotissement La Bade, Station-Service

Le Conseil Municipal, de nouveau réuni sous la présidence de Monsieur Le Maire,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de tous les budgets de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022 ;
- Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Et en statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes ;
- la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part et :

- Approuve à l'unanimité des présents et représentés le compte de gestion de la commune, le compte de gestion du Lotissement de la Bade et le compte de gestion de la station-service

3. Affectations des résultats :

Budget Commune :

Le conseil municipal constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT clôture 2021	VIREMENT A LA SI	REPORT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 COMMUNE	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	144 661,64 €			-306 441,69 €	Dépenses 132 354,42 € 6 736,00 €	-125 618,42 €	-287 398,47 €
FONCT	144 703,78 €	0,00 €	144 703,78 €	154 159,33 €	Recettes		298 863,11 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2022	11464,64 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		287398 47,€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		11464,64 €
Total affecté au c/ 1068 :		
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2022	0
Déficit à reporter (ligne 002)		

Budget Lotissement La Bade :

Le conseil municipal constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT cloture 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	0 €		-152 070 €	0.00 €	0.00 €	-152 070 €
				0.00 €		
FONCT	0 €	0.00 €	0 €	Recettes		0 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2022	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		
Total affecté au c/ 1068 :		
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2022	152 070 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

Budget Station-Service :

Le conseil municipal constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT cloture 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	57 940.63 €		-4 088.15 €	0.00 €	0.00 €	53 852.48 €
				0.00 €		
FONCT	40 318.56 €	0.00 €	-56 396.27 €	Recettes		-16 077.71 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2022	37 774.77€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		
Total affecté au c/ 1068 :		
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2022	16077,71
Déficit à reporter (ligne 002)		

4. Subvention 2023 : associations

Après une présentation de l'ensemble des demandes de subvention, une discussion s'engage pour savoir si la commune doit verser des subventions à des organismes non communaux ou n'ayant pas d'adhérents actifs de la commune. Il est décidé de rester sur les règles précédentes de ne pas accéder à ces demandes.

Pour le reste du tableau, une discussion s'engage sur le montant des subventions à attribuer avec l'ensemble des membres présents, sauf pour les demandes concernant le Club des Sports des Aillons, les Volants Bauges et le Comité de Jumelage de Sauzon pour lesquelles Odile CHALAMEL, Pierre-Damien GALENE et Mathieu SCIASCIA, tous trois concernés, sortent.

La proposition faite au conseil se résume donc ainsi :

BENEFICIAIRE	MONTANT					2023
	2018	2019	2020	2021	2022	
Association Parents d'Elèves/ski						1 318 €
Caisse scolaire	1 650 €	1 410 €	1 400 €	2 010 €	2 010 €	1 590 €
Classe découverte		1 200 €			2 400 €	
Aillons Margeriaz Evénements	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	85 000 €
Club des Sports des Aillons	3 000 €	3 000 €	3 000 €	4 000 €	5 000 €	6 000 €
Association le Nant d'Aillon	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Sapeurs pompiers des Bauges	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Bauges Solidarité (1 euro / habitant)	450 €	460 €	450 €	450 €	450 €	450 €
Régul Matou	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
ADMR Bauges	200 €	200 €	200 €	200 €	300 €	400 €
Comice agricole	0 €	200 €			- €	250 €
Accorderie					150 €	150 €
Centre de formation des apprentis					100 €	100 €
Volants Bauges					1 000 €	3 000 €
Comité de jumelage Sauzon					3 000 €	1 000 €
	85 600 €	86 570 €	85 350 €	86 960 €	94 710 €	99 558 €
	Les deux communes ALJ et ALV versent le même montant par élève				2023	
					13	390
					20	1200
					33	1590

→ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

La suite du conseil s'effectue en présence de tous les conseillers déjà présents et de Marc Fleury

5. Vote des taxes

Ce point n'a pu être traité par absence du document que devait transmettre la trésorerie

6. Bilan 2022 station-service et détermination des nouveaux prix de vente

Pour l'année 2022 :

- le volume de vente annuelle avait été estimé à 490 000 litres. Le volume réellement distribué a été de 571 309,20 litres.
- les pertes dues à l'évaporation et à la dilatation se sont élevées à 0.41 %, soit 3 564,94 € HT.

Pour fixer le prochain tarif de vente du carburant, il est nécessaire de calculer les coûts pour 2023.

La base du calcul sera de 500 000 litres pour l'année tous carburant confondus.

Les frais généraux sont de :

Frais annuels H.T.	
Assurances	4 530,00 €
Maintenance	4 800,00 €
Fournitures (rouleaux DAC + essui mains)	300,00 €
Frais bancaires	3 300,00 €
Personnel + régisseur	9 000,00 €
Télécom	1 700,00 €
Electricité	650,00 €
Logiciel Berger-Levrault	300,00 €
Créances éteintes (5698,37 € / 15 ans)	380,00 €
Pertes	3 565,00 €
Total	28 525,00 €

Frais généraux par litres = 0,0571 € HT / litres

Les frais d'amortissement sont de :

Comptable	6 639,00 € HT
Mise aux normes bancaires (16 000,00 € / 10 ans)	1 600,00 € HT
Montant à amortir / an =	8 239,00 € HT
Amortissement par litres =	0,0164 € HT / litres
Total € HT =	0,0735 € HT / litres
	0,08823 € TTC/litres

Le conseil municipal décide que le carburant distribué par la station-service communale sera vendu au prix coûtant, soit le prix d'achat, augmenté des 0,0735 € HT par litre qui correspondent aux frais de fonctionnement et d'amortissement de la station-service. Ce tarif entre en vigueur ce jour et restera en application jusqu'à la prochaine décision du conseil municipal.

→ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

7. Recrutements

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir le remplacement d'un agent en congé de maternité

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal DECIDE

- La création à compter du 20/03/2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.
- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 5 mois du 20/03/2023 au 20/08/2023 inclus.
- Il devra justifier de connaissances techniques en bâtiment.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 387 du grade de recrutement.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

→ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir l'aide au responsable des services de la commune en matière d'administratif général et de ressources humaines.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal DECIDE

- La création à compter du 01/04/2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 16 heures.
- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois du 01/04/2023 au 31/03/2024 inclus.
- Il devra justifier de connaissances administratives.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 387 du grade de recrutement.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

→ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

8. Vote du Budget Primitif 2023 :

Budget Commune

Le Maire fait une proposition de budget de fonctionnement pour l'année 2023, compte tenu des décisions prise en conseil précédemment.

Suite au débat d'orientation budgétaire réalisé le 7 février 2023, le Maire présente les investissements potentiels réalisables en 2023 avec les coûts TTC correspondants. Certains investissements dits obligatoires sont des restes à réaliser de 2022 (adressage, outillage, chapelle, camping-cars) ou des actions déjà engagées, ayant fait l'objet de demande de subventions (voirie, piscine).

Les autres peuvent aussi faire l'objet de subventions (tractopelle).

Les deux gros projets d'investissement que sont la rénovation du complexe des Nivéoles et l'aménagement du centre bourg feront l'objet d'un emprunt voté ultérieurement.

Investissements potentiels 2023		
obligatoires	possibles	
130,00 €		adressage, reste carte panneaux affichag
3 471,00 €		outillage, restes 2022
12 360,00 €		chapelle, contrats signés en réalisation
40 655,70 €		camping-cars, engagement avec CCF
137 000,00 €		voirie, engagement chartreuse et curiaz
192 836,42 €		Piscine reste dûs si arrêt du projet
	4 860,00 €	compteurs chaufferie
	18 000,00 €	bac à graisse Mense
	28 465,15 €	ascenseur et douche Nivéoles
	5 000,00 €	refection salle garderie à l'école
	10 800,00 €	toilettes enfants à la cantine
	117 000,00 €	ADAP
	108 000,00 €	tractopelle
	35 000,00 €	Master
386 453,12 €	327 125,15 €	
Emprunts	Si piscine	
	Si centre bourg	
disponible actuellement		
	470 254,77 €	
	32 400,00 €	FDEC en plus si tractopelle
	502 654,77 €	

Au vu des restes à réaliser 2022 et du report de crédit disponible, il est décidé d'inscrire l'ensemble des propositions au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif « COMMUNE » pour l'année 2023 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 1 595 870,00 €
- Recettes : 1 767 715,11€

La section de fonctionnement est en suréquilibre de 171 845,11 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 474 507,19 €
- Recettes : 968 027,46€

La section d'investissement est en suréquilibre de 470 254,77 €

➔ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Budget Lotissement La Bade

Le Maire fait une proposition du budget du Lotissement de la Bade, budget en dehors du budget communal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif « LOTISSEMENT DE LA BADE » pour l'année 2023 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 454 648 €
- Recettes : 454 648 €

La section de fonctionnement est équilibrée

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 152 070 €
- Recettes : 152 070 €

La section d'investissement est équilibrée

➔ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Budget Station-Service

Le Maire fait une proposition du budget de la station-service, budget en dehors du budget communal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif « STATION SERVICE » pour l'année 2023 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 045 481,71 €
Recettes : 1 056 639,00 €

La section de fonctionnement est en suréquilibre de 11 157,29 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 56 639,00 €
- Recettes : 101 126,48 €

La section d'investissement est en suréquilibre de 44 487,48 €

➔ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

9. Places disponibles pour marchands ambulants

Suite à plusieurs questionnements concernant la vente ambulante sur la commune, le Maire souhaite prendre des arrêtés règlementant les diverses situations de ventes ambulantes sur le domaine public. Il propose au conseil de délibérer ce jour sur les emplacements réservés pour ces ventes et proposera au prochain conseil de délibérer sur les conditions d'occupation de ces emplacements.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2112-1 à L2122-3 et L2125-1 à L2125-6, considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire à titre précaire et révocable, et considérant que ces autorisations ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumises au paiement d'une redevance,

Le Maire propose à l'assemblée les conditions d'occupation du domaine public par un commerçant :

- Deux emplacements **délimités** sont proposés suivant les semaines :
 - Semaine paire : place de la fruitière au chef-lieu
 - Semaine impaire : place après le rond-point à Aillon-Margéziat 1000

- Redevance mensuelle forfaitaire de 25 € pour une installation une fois par semaine sans électricité.
- Le commerçant remplira une demande d'autorisation et fournira les documents demandés.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte ces conditions et autorise Le Maire à signer les actes correspondants.

➔ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés moins une abstention d'Odile Chalamel

10. Avenant convention CDG73 : intervention dossier retraite

Le Centre de gestion de la Savoie propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et instruction par ses services.

La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, à compter du 1er janvier 2020.

Les négociations sur le plan national entre les centres de gestion et la Caisse des Dépôts n'ayant pas pu aboutir à un accord global, la Caisse des Dépôts a proposé aux centres de gestion, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL, la prorogation, par avenant, de la convention en cours, à compter du 1er janvier 2023, jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention.

Il est précisé qu'en raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites, les tarifs applicables, à compter du 1er janvier 2023, pour toute intervention des services du Centre de gestion en matière de retraite CNRACL, ont été révisés.

Afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion en matière de vérification et d'instruction des dossiers de retraite CNRACL, il est proposé d'approuver l'avenant à la convention, transmis par le Centre de gestion.

Il est rappelé que la signature de l'avenant ne contraint nullement la collectivité à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de l'avenant n'entraînera aucune facturation.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'avenant susvisé et annexé à la présente délibération.
- AUTORISE Le Maire à signer l'avenant prolongeant la convention signée, relative aux interventions du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL des agents, à compter du 1er janvier 2023 et jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la prochaine convention.

➔ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Questions diverses :

11. Les Nivéoles

Le Maire rappelle que la commune a signé :

- Un bail de courte durée pour le centre de vacances les Nivéoles
- Une convention d'occupation du domaine public pour le centre d'animation culturelle et touristique
- Du premier mars 2020 au 30 septembre 2022
- L'ensemble renouvelé pour un an

Un état des lieux sera donc à faire pour le 30 août 2023

Nous avons besoin de relancer un appel à candidature pour la gestion de ce centre, celle-ci pouvant être sous la forme juridique :

- De type DSP, avec la possibilité de mettre quelques contraintes vers le délégataire
Pour une durée déterminée avec retour du bien à la fin
- De type bail commercial

- Pour une durée déterminée mais avec rachat du fonds de commerce en fin de bail
- De type régie municipale

L'enjeu est d'importance et en lien étroit avec la rénovation du complexe car celle-ci pourra permettre d'organiser des classes bleues (programme aisance aquatique de l'éducation nationale), et également en utilisant le pumptrack, des stages vélos (programme savoir rouler à vélo de l'éducation nationale).

12. Éclairage public

Une remarque est faite par plusieurs conseillers municipaux sur la mauvaise qualité de l'éclairage public, déjà constaté de longue date. Une étude avait déjà été faite en 2017 par Ombres et Lumières, étude qui constatait que l'acheminement même de l'électricité aux luminaires était en dehors de toutes règles.

Les travaux d'aménagement du centre bourg qui devraient démarrer prochainement comportent un volet éclairage public pour une somme de 108 000 €.

Il faudra prévoir dans les investissements à venir de travailler le secteur de la Corrierie et du front de neige.

13. Cabanes dans les arbres

Le projet de cabanes dans les arbres est un projet inscrit lors de la réalisation du PLUi avec la mise en place d'une OAP (orientation d'aménagement et de programmation thématique) tourisme, sous la forme d'une unité touristique. Lancé sous le précédent mandat, notre conseil a délibéré pour le rachat d'une parcelle de terrain afin d'être complètement propriétaire des terrains où seront implantées les cabanes. Le permis de construire a été délivré et il nous reste à finaliser le bail emphytéotique devant définir les droits et devoirs de l'exploitant.

14. Décorations Noël

Les décorations de Noël pour équiper le sapin au centre du pumptrack sont en commande en ce début d'année, période de coût moindre. Une commission pour étudier des éléments de décor à mettre autour de ce sapin et penser plus globalement les décorations 2023 doit se réunir.

15. Distributeur automatique de billets

Un constat est fait du manque de distributeurs de billets sur la commune. Au vu de la diminution constante des paiements en liquide, il sera sans doute très difficile de réinstaller un tel distributeur dans le futur. Rappelons que seule l'agence postale peut rendre ce service au titulaire d'un compte postal.

16. Usage de l'eau

Suite au manque de neige et de pluie de ces derniers mois, un risque de sécheresse se fait ressentir sur l'ensemble du pays. Notons que depuis le 8 décembre, notre département est en vigilance sécheresse, et ce jusqu'au 15 mars. Il est fort probable que nous ayons prochainement un nouvel arrêté préfectoral.

Les sources sur notre commune sont normalement suffisantes pour assurer la distribution de l'eau, même en période touristique. Il faut cependant voir le problème à une échelle globale départementale, voir nationale.

Prochain conseil le 4 avril 2023,

La séance est levée à 23h45.

Le Maire,

Le Secrétaire



Serge TICHKIEWITCH

Pascal GINOLLIN